

Charte de fonctionnement des réseaux d'établissements de formation professionnelle et technologique

- **Identité du réseau « »**

Lister les membres du réseau

- **Objectifs du réseau (à adapter au réseau)**

Le réseau d'établissements a pour objectif principal de favoriser la construction de parcours de formation professionnelle ascendant sur un territoire en :

- permettant la visibilité et la lisibilité de l'offre de formation pour les jeunes et leurs familles, mais également pour les partenaires professionnels et institutionnels
- partageant une démarche prospective sur les formations liées à une ou des filière(s)
- renforçant les relations entre le monde éducatif et le monde économique
- développant des actions pédagogiques collaboratives et partenariales entre établissements
- favorisant les partenariats avec l'enseignement supérieur

- **Organisation du réseau**

L'animation du réseau est assurée par un chef d'établissement « tête de réseau » et un ou des inspecteur(s) selon la ou les filière(s) de formation du réseau.

Identification des animateurs :

Un ou des parrain(s) représentant le secteur professionnel du réseau soutiennent et accompagnent les actions du réseau.

Identification des parrains :

Les professionnels du secteur identifiés par les établissements membres du réseau sont partenaires et à ce titre, impliqués dans les réflexions et actions engagées par le réseau.

Identification des professionnels :

- **Principes de collaboration au sein du réseau**

Les établissements appartenant au réseau s'engagent dans une relation partenariale de confiance, visant, par des actions collaboratives, à répondre aux objectifs définis collégialement.

Si l'appartenance au réseau garantit l'autonomie de chacun des établissements membres, elle implique toutefois la participation aux réunions organisées et l'engagement de l'établissement à coopérer activement, en impliquant l'ensemble de la communauté éducative, aux actions conduites.

Ainsi, les établissements membres du réseau peuvent s'engager dans une politique de communication et de promotion commune des formations et métiers du réseau.

.../...

Annexe : plan d'actions du réseau